

« Massons a v<sup>s</sup> par jour :

« Maistre Jehan Debire, six jours. . . . .	xxx <sup>s</sup>
« Anthoine Michel, pour semblable. . . . .	xxx <sup>s</sup>
« Odynet Tardy, pour semblable. . . . .	xxx <sup>s</sup>
« Pierre Berry, pour semblable. . . . .	xxx <sup>s</sup>
« A Anthoine Bardet, pour quatre setiers chaul de « Veze, a v <sup>s</sup> le scetier, pour ce. . . . .	xx <sup>s</sup>
« A Estienne Roillet, charretier, pour le charroy de « lad. chault, de Veze aud. hostel commun, « pour ce. . . . .	v <sup>s</sup>
« A luy, pour le sable desd. quatre scetiers chaul a « II <sup>s</sup> VI <sup>d</sup> pour scetier (7). . . . .	x <sup>s</sup>
« A maistre Jehan Debire pour une post (poteau) « renforcee pour faire des moules, pour ce. . .	III <sup>s</sup>
« A maistre Anthoine Courtoys pour avoir vacque « au pont du Rhosne ung jour, pour ce. . . . .	v <sup>s</sup>
« Somme : VIII <sup>l</sup> III <sup>s</sup> .	

« Le dimenche XIX<sup>e</sup> decembre M V<sup>c</sup> vingt neuf, hono-  
« rable, etc. »

Au dos du deuxième feuillet de cette pièce se trouve écrite la mention suivante : « Roolle des ouvrages de la  
« table anticque (*Table Claudienne*) payé le XIX<sup>e</sup> decembre  
« M V<sup>c</sup> XXIX, S. VIII<sup>l</sup> III<sup>s</sup>.

« (CC 790, p. n° 12) — Le lundy vingtiesme jour du  
« moys de decembre l'an mil cinq cens vingt neuf et autres  
« jours de la sepmayne, en suyvens, les ouvriers apres  
« nommez ont vacque et continue a faire une fenestre pour

---

(7) Il y avait d'abord tomberellée, qui a été biffé.